

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du 13 avril 2026
au siège 34 Grand Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-SIX, le TREIZE du mois d'AVRIL à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 avril 2026.

Présents : Madame LAMARQUE, Messieurs BOLTZ, CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Membre absente excusée : Mme VANNI

Membre absent : M. MUNIER

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY et Mmes SALIOU et LIEBGOTT

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 09 mars 2026.

DB 2026-34 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 1 332 €, dans le cadre l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

DB 2026-35 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers dans le cadre de la campagne d'isolation thermique, pour un montant total de 2 000 €.

DB 2026-36 – Opération Ravalement de façade – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de la Campagne de Ravalement de Façades pour un montant total de 1 500 €.

DB 2026-37 - Parc d'Activités Communautaire « Champelle » - Projet d'implantation de la Société « WEERTS Logistic Park XXIX » - Demande d'autorisation environnementale – Enquête publique - Avis du Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur la demande d'Autorisation Environnementale au titre de la réglementation sur les « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) » et sur le permis de construire déposés par la Société « WEERTS Logistic Park XXIX » pour l'implantation et l'exploitation d'une plateforme logistique dans le périmètre du Parc d'Activités Communautaire « Champelle » à Sainte-Marie-aux-Chênes ;
- Et DÉCIDE de donner tous les pouvoirs au Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DB 2026-38 - Plateforme « Initiative Lorraine Nord » - Versement du solde de la subvention attribuée au titre de l'année 2025 et du 1er acompte 2026

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser le solde de la participation financière attribuée à la plateforme « Initiative Lorraine Nord » - ZI de Franchepré 54240 JOEUF au titre de l'année 2025, soit 7 000 €,
- DÉCIDE de verser l'avance de la participation financière attribuée à la plateforme « Initiative Lorraine Nord » - ZI de Franchepré 54240 JOEUF au titre de l'année 2026, soit 7 000 €.

DB 2026-39 - Pôle entrepreneurial « Le Phoenix » - Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle « Evidence 8.0 » - Location d'un bureau – Convention d'occupation à titre précaire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer une convention avec la Société « Evidence 8.0, » - 18 rue de la Liberté 57130 VERNEVILLE, pour la mise à disposition temporaire d'un bureau au sein du Pôle entrepreneurial « Le Phoenix », équipement dédié à l'accompagnement des porteurs de projets et jeunes entreprises,
- PRÉCISE que la redevance mensuelle, incluant l'accès aux services mutualisés du Phoenix, est fixée conformément à la décision du Bureau Communautaire N° DB2025-57 du 06 juin 2025, à savoir :
 - o Année 1 : 323,82 € HT/mois, charges comprises
 - o Année 2 : 362,37 € HT/mois, charges comprises
 - o Année 3 : 400,92 € HT/mois, charges comprises
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DB 2026-40 - Fonds vert local – Attribution de fonds de concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Madame LAMARQUE n'a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 25 525,50 € à la ville de Sainte-Marie-aux-Chênes, pour son projet de l'éclairage au stade municipal, dans le cadre du Fonds Vert local,
- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 4 077,50 € à la ville de Sainte-Marie-aux-Chênes pour son projet de remplacement de l'éclairage au hall sportif, dans le cadre du Fonds Vert local,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2026-41 - Implantation d'une structure multi accueil à Moyeuivre Grande – Acquisition de terrains appartenant à la Ville de Moyeuivre Grande

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Roviero ne participe pas aux débats et au vote de ce point,

- DÉCIDE d'acquérir le terrain d'assiette nécessaire à la création d'une structure multi accueil communautaire à Moyeuivre-Grande, cadastré sur le ban de Moyeuivre-Grande section 11, parcelle n° 713, d'une contenance de 3 871,49 m²,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

DB 2026-42 - Fonds de concours pour la réalisation de « Maisons de santé pluriprofessionnelles » - Modalités de versement du solde pour deux projets

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur ROVIERO et Madame LAMARQUE n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à leur commune,

- DÉFINIT, comme suit, les modalités de versement du solde des fonds de concours attribués aux communes de Sainte-Marie-aux-Chênes et Moyeuivre-Grande pour leurs projets respectifs de création de Maisons de Santé :
 - o Versement sur présentation, par la commune bénéficiaire, des justificatifs attestant de l'achèvement des opérations et de la conformité des dépenses engagées,
 - o Si la production de ces justificatifs n'est pas possible au cours de l'exercice 2026 :
 - Versement d'un nouvel acompte de 25 % du montant total du fonds de concours attribué,

- Versement du solde définitif sur production des justificatifs sollicités.
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2026-43 - Association « CCPOM Convivialité » - Versement de la subvention annuelle pour 2026

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 6 200 € à l'association « CCPOM Convivialité » pour l'année 2026,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »
- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h00.



Le Président

Lionel FOURNIER